

PAKISTAN

Date des élections: 7 mars 1977

But de la consultation

Election de tous les membres de l'Assemblée nationale pour la première fois depuis 1970.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement du Pakistan est bicaméral: il se compose de l'Assemblée nationale et du Sénat.

L'Assemblée nationale comprend 200 membres élus pour 5 ans. Aux termes de la Constitution de 1973*, ces députés choisissent ensuite 10 députés de sexe féminin et 6 représentants des minorités non musulmanes du pays qui siègent également à l'Assemblée.

Le Sénat comprend 63 sénateurs dont 14 sont élus par chacune des quatre Assemblées provinciales du Pakistan, 5 sont élus par les représentants à l'Assemblée nationale des régions tribales sous administration fédérale et 2 sont choisis dans la Capitale fédérale. La durée du mandat des sénateurs est de 4 ans; ils sont renouvelés par moitié tous les 2 ans.

Système électoral

Sont électeurs dans la circonscription où ils résident tous les citoyens pakistanais âgés de 18 ans révolus, inscrits sur les listes électorales, à l'exception des malades mentaux.

Les listes électorales sont mises à jour chaque année. Le vote n'est pas obligatoire. Le vote par correspondance est autorisé pour les fonctionnaires de l'Etat et leurs conjointes ainsi que pour les détenus.

Est éligible à l'Assemblée nationale tout électeur âgé de 25 ans révolus et, au Sénat, tout électeur âgé de 30 ans révolus. Sont inéligibles au Sénat les personnes qui ont été condamnées à une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à deux ans (à moins qu'un délai de cinq ans ne se soit écoulé depuis leur libération) et les personnes qui ont été renvoyées, révoquées ou obligées de se retirer du service du Pakistan (à moins qu'un délai de cinq ans ne se soit écoulé depuis lors). Ne sont éligibles à aucune des deux Chambres les

* Voir *Chronique des élections parlementaires VII* (1972-1973), p. 10.

faillis non réhabilités, tandis qu'il y a incompatibilité entre l'exercice de certaines fonctions officielles rétribuées, la participation à certains contrats avec l'Etat et la fonction parlementaire.

Tout candidat au Parlement doit être présenté par deux électeurs de sa circonscription et verser un cautionnement de 1000 roupies pakistanaises (Assemblée) ou de 2000 roupies (Sénat) qui lui est remboursé s'il obtient plus de un huitième des suffrages exprimés (Assemblée) ou au moins une voix (Sénat).

Le nombre de sièges de l'Assemblée nationale attribués à chaque province, à chaque région tribale sous administration fédérale et à la Capitale fédérale est fonction de leur nombre d'habitants; les députés sont élus au scrutin uninominal à la majorité simple. Les sénateurs sont élus indirectement selon un système de représentation proportionnelle avec vote unique transférable, la province entière ou, le cas échéant, la région tribale sous administration fédérale constituant une seule circonscription.

En cas de vacance d'un siège au Parlement en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La date des élections a été fixée le 7 janvier 1977 et l'Assemblée nationale dissoute trois jours plus tard.

Le programme électoral du Parti du peuple pakistanais (PPP) au pouvoir, dirigé par le Premier Ministre M. Zulfikar AU Bhutto, a été publié le 24 janvier. Le PPP avait pour adversaire l'Alliance nationale pakistanaise (PNA) formée une semaine après la convocation des élections par neuf partis politiques d'opposition, parmi lesquels le *Tehrik Istiqlal*, le *Jumiat Ulema* du Pakistan, le *Jamaat Islami*, la Ligue musulmane et le Parti national démocratique (NDP); cette alliance groupait des formations allant des partis religieux de l'extrême-droite au NDP de gauche. Le PPP a fait campagne sur le thème de ses réalisations dans l'exercice du pouvoir et a promis des avantages économiques et sociaux très étendus ainsi que l'amélioration du niveau de vie de la nation. L'Alliance nationale pakistanaise (PNA), essentiellement conservatrice, a proposé notamment d'imposer des lois islamiques telles que la prohibition des boissons alcoolisées et l'interdiction du jeu, de lever l'état d'urgence en vigueur depuis 1965, et de ramener les prix à leur niveau de 1970; d'autre part elle a contesté le pouvoir personnel sans cesse croissant de M. Bhutto. Quelque 1200 candidats ont brigué les 200 sièges à pourvoir au suffrage universel direct.

Le PPP, en remportant 155 des sièges de l'Assemblée, a obtenu une forte majorité. L'Alliance nationale pakistanaise, alléguant que des irrégularités flagrantes se sont produites au cours du scrutin, a décidé que ses 36 candidats

élus ne siègeraient pas à la nouvelle Assemblée nationale, et elle a réclamé de nouvelles élections. L'Assemblée nouvellement élue ainsi que le Sénat furent dissous le 5 juillet, lors de la proclamation de la loi martiale dans le pays

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Nombre d'électeurs inscrits.	31 000 000 (environ)
Votants.	17 000 000 (environ)

Formation politique	de sièges
Parti du peuple pakistanais.	155
Alliance nationale pakistanaise.	36
Ligue musulmane, groupe Qayyum.	1
Indépendants.	8
	200*

* 16 autres membres (10 députés de sexe féminin et 6 représentants des minorités non musulmanes) sont élus par les 200 membres élus au suffrage universel direct.